



ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et de L'ALIMENTATION

L.E.G.TA de Limoges Les Vaseix - 87430 VERNEUIL/VIENNE

Contact : [asma.hautevienne@gmail.com](mailto:asma.hautevienne@gmail.com)

Site internet : [www.asma-hautevienne.com](http://www.asma-hautevienne.com)

## Concours Photos 2020

L'ASMA 87 organise sur la période **1<sup>er</sup> juin – 30 octobre 2020** un concours photos ouvert à tous (agents MAA et ASP, actifs et retraités, conjoints et enfants).

Le **thème** retenu cette année est : **AVEC LE VENT**, décliné en trois catégories :

- 1. Objets volant grâce au vent** : Exemples : planeur, montgolfière, parapente, cerf-volant...
- 2. Edifices et objets utilisant le vent** : Exemples : moulin à vent, éolienne, girouette...
- 3. Le vent dans tous ses états (photos insolites ou non)** : Exemples : drapeau, linge sur fil d'étendage, instruments de musique, champ de blé avec ondulations, plan d'eau avec vaguelettes....

Chaque participant peut proposer 1 photo dans chaque catégorie ou ne concourir que dans une seule ou deux d'entre elles (photos couleur ou noir et blanc).

Les clichés numériques seront envoyés au plus tard le **30 octobre 2020**, par mail à l'adresse suivante : [asma.hautevienne@gmail.com](mailto:asma.hautevienne@gmail.com), en indiquant les éléments suivants dans le message de transmission :

<b>Nom et prénom de l'agent</b>	:	
Nom et prénom de l'auteur	:	
si différent de l'agent (conjoint, enfant)	:	
<b>Direction / service</b>	:	
<b>Adresse mail :</b>		<b>Tel personnel :</b>
<b>Titre de la photo</b>	:	

Et renommée de la manière suivante : **nom-prénom auteur-n°catégorie.jpg** (ex : doisneau-robot-1.jpg)

Dans chaque catégorie, un jury sélectionnera 10 photos et décernera un prix aux auteurs des 3 classées premières. (1<sup>er</sup> prix : un bon d'achat de 100 €, 2<sup>ème</sup> prix : un bon d'achat de 50 €, 3<sup>ème</sup> prix : un bon d'achat de 30 €).

Ces 30 photos seront ensuite tirées au format 30x45 et feront l'objet d'une exposition tournante dans les locaux des directions et services du département, puis restituées à leur auteur.

**N.B 1** : Les photos ne seront pas retouchées (hormis contraste et luminosité), ni encadrées ni signées et auront une définition suffisante pour supporter un agrandissement.

**N.B 2** : Les gagnants de l'année 2019 peuvent participer mais seront hors concours (ils pourront être classés mais non primés).

**N.B 3** : Pour le respect du droit à l'image, veillez à ne pas faire apparaître de personnes sur la photo (adultes ou enfants).

**A vos appareils et/ou téléphones.....**